

<http://www.solidaires-meteo.org/Compte-rendu-du-CHSCTSS-DIRAG-du-2-mars-2021.html>



Compte-rendu du CHSCTSS-DIRAG du 2 mars 2021

- Sections locales - Antilles-Guyane - CHSCT DIRAG -

Date de mise en ligne : jeudi 4 mars 2021

Copyright © Solidaires-Météo - Tous droits réservés

Compte-Rendu du CHSCTSS-DIRAG Spécial du 2 mars 2021

CHSCTSS extraordinaire tenu en visio-conférence. La délégation de Solidaires-Météo était composée des titulaires Emile ABAUZIT (CM971), Francky BOLINA-NAUBIER (CM972) et Régis TELLIER Secrétaire du CHSCT (CM973), des suppléants Olivier Adolphe et Camille CORDEAU, convoquée à titre d'experte Sandrine DEVILLE (membre du Bureau National).

Unique point à l'ordre du jour :

Ce CHSCTSS est réuni à la demande des représentants du personnel suite au décès d'un collègue du Centre météorologique de Guyane (CM973).

Même si le DIR/D président du CHSCTSS a accepté de convoquer l'instance, il débute la séance en contestant la pertinence de la demande des OS. Tout en reconnaissant que la demande faite en urgence n'était pas forcément réglementaire sur la forme, nous arguons que le CHSCT est tout à fait dans son rôle pour examiner dans ce contexte les impacts de ce drame sur les collègues de Guyane et au-delà de toute la DIRAG, et les mesures à préconiser dans ce cadre pour préserver les agents. D'autre part il apparaît nécessaire de pousser l'analyse des conditions de travail de manière générale au CM973.

A noter la présence exceptionnelle du DRH/D, du Conseiller de prévention, de la Psychologue du travail, de l'ISST. En revanche, toujours absente la Médecin de prévention de Guyane.

1 - Accompagnement psychologique des collègues :

La gendarmerie a initié d'elle-même des démarches pour le collègue qui a été le premier confronté au corps du défunt. Les débats ont montré que d'autres agents peuvent avoir besoin d'un accompagnement, notamment le Chef de Centre, et les collègues qui se sont rendus au domicile du collègue décédé ce jour-là.

La psychologue du travail a insisté sur le stress post-traumatique et a invité à ne pas sous-estimer l'impact psychologique lorsqu'on est confronté directement à la mort avec des symptômes qui peuvent apparaître plusieurs semaines ou mois après l'évènement.

L'Assistante sociale (A.S) M-F/DGAC Antilles-Guyane, basée en Martinique, s'est rendue assez rapidement en Guyane et apporte son appui à la veuve du collègue dans ses démarches. Elle estime qu'on a pu parer au plus urgent. Quelques leviers ont été en particulier activés concernant les aides matérielles (Fonds social du CLAS, FOSA, etc).

Un besoin de suivi et d'écoute des collègues qui le souhaitent par des professionnels doit être mis en place, la direction partage ce constat.

Si des entretiens individuels avec le cabinet de psychologues en contrat avec MF ont déjà pu avoir lieu et pourront être poursuivis, nous insistons sur la nécessité d'un accompagnement collectif également.

Le DRH/D s'engage à mettre en place tous les moyens nécessaires à cet accompagnement, avec l'appui de la psychologue du travail.

Une première réunion collective s'est tenue au CM973 pour un temps d'écoute en présence de l'A.S. Un autre rendez-vous collectif pourrait être programmé, mais la direction locale (CM973) paraît frileuse en termes d'initiative.

Pourtant le décès s'est produit dans un contexte morose, voire déjà morbide au CM973, avec des suppressions de postes depuis plusieurs années et la décision récente de la direction de basculer la prévision du service permanent au service semi-permanent, le tout sous fond de sous-effectifs qui semblent entretenus par une politique de recrutement bien peu volontariste.

Propos tenus en substance par un agent de Guyane :

« Le décès du collègue est la chronique de la mort annoncée du service »

L'AS insiste sur la symbolique forte de ce drame qui vient raviver chez les collègues de Guyane des souffrances liées à la situation de travail dégradée dans le centre.

C'est bien tout le CM973 et toute la DIRAG dans une moindre mesure qui sont touchés par cette disparition.

De plus le collègue décédé habitait tout près du lieu de travail, avait pour voisins des collègues de Météo-France, et c'est cette proximité géographique et sociale qui a poussé le collègue qui l'a découvert à se rendre à son domicile.

Nous rappelons ainsi à la direction qu'elle ne peut sans ambages décréter que c'est un accident dans la vie privée sans aucun lien avec le travail.

2 - Les conditions de travail au CM973

Au-delà de l'accompagnement des collègues pour faire face à ce décès, nous avons insisté pour que la direction se saisisse de ce moment pour une analyse de l'organisation du travail au CM973, que l'on sait en difficulté et des impacts des conditions de travail sur la santé des agents, quelle que soit la forme que cela puisse prendre : diagnostic organisationnel, enquête CHSCT, groupe de travail, etc.

Les échanges ont fait ressortir entre autres une convivialité perdue au fil des années et une ambiance davantage délétère ou anxiogène qui s'est installée et persiste.

Au motif que l'émotion, par ailleurs palpable durant la séance au travers de certains propos n'est pas retombée, et ferait perdre l'objectivité nécessaire, le DRH/D et la psychologue du travail sont réticents à engager cette enquête sur les conditions de travail, cherchant à retarder sa mise en place.

Le DIR/D est carrément dans le déni, en soutenant que les conditions de travail sont au CM973 comme partout ailleurs, et que l'organisation du travail n'a pas d'incidence sur les conditions de travail et ne relève pas du CHSCT.

Le DRH/D déclare cependant qu'il va engager un travail avec la direction régionale et la direction générale sur l'organisation du CM973 pour que le service puisse retrouver une situation de travail plus sereine. Mais quand ?

Sur l'organisation du service, nous avons insisté pour obtenir des actions concrètes rapides pour améliorer les conditions de travail.

Nous avons rappelé les manquements de la direction en matière de recrutement. Ainsi la demande de VMR initialement envoyée pouvait être mal interprétée, en laissant penser qu'il fallait être disponible sur l'intégralité de la période demandée (du 1er mars au 31 août). La direction assure qu'elle va faire une relance mieux formulée. Sur le recrutement d'une personne hors Météo-France, la direction affirme qu'il est encore possible s'il y a ouverture du poste à la PEP.

A court terme le DIR/D nous annonce que le passage en service semi-permanent de la prévision du CM973 sera avancé de 2 semaines.

Les postes au CM973/Previ demandés depuis si longtemps seront ouverts au prochain additif de la campagne de printemps (avril)...

NDLR : finalement ces postes sont ouverts le lendemain de ce CHSCT en catimini sous l'annonce d'une modification de fiches de postes en DIRAG.

Visiblement l'administration a du mal à assumer cette coïncidence de l'ouverture de postes et de l'évènement dramatique survenu au CM973...

Conclusion

Si nous ne pouvons qu'être satisfaits de la volonté de la direction de mettre en place une structure d'écoute et d'accompagnement suite au décès de notre collègue, les points essentiels de l'analyse des conditions de travail au CM973 et de la mise en place d'une concertation sur la façon de mener cette analyse restent en suspens.

A notre demande, DIRAG/D s'est engagé à tenir un nouveau CHSCTSS dans un mois. Nous serons au rendez-vous !